



# L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section  
CPP N° 270 D 73  
Directeur de la publication :  
Geoffroy CHEVALIER  
Tél. : 04 92 53 45 28  
Fax : 04 92 53 78 84  
ISSN 1266-6548  
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

## Sommaire

*Edito* p. 1  
*1er Mouvement* p. 2

Dispensé de timbrage GAP C.T.C.

## L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette  
BP 42  
05002 Gap Cedex  
<http://www.snuipp.fr/05>



## Spécial premier mouvement

Déposé le mercredi 25 mai 2005

La CAPD s'est déroulée mardi 24 mai. Quelques modifications ont été apportées au projet de mouvement dues à une demande de disponibilité (libération d'un poste) et à la prise en compte des diplômes CAPSAIS 2005. 10 collègues sont concernés par des changements.

Toutes les personnes ayant demandé leur intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude obtiendront satisfaction.

Concernant les horaires des écoles maternelles, l'Inspecteur d'Académie a insisté sur la nécessité absolue de respecter les horaires légaux de l'école (les six heures d'enseignement) en raison de la responsabilité engagée par les enseignants qui libéreraient les élèves avant les horaires définies. Par conséquent, le fonctionnement de nombreuses écoles du département est remis en cause notamment sur la ville de Gap. Les contraintes techniques (cantine, transport...) devront être sur-

montées par un autre aménagement des horaires et donc une réorganisation des services municipaux et départementaux. Charge aux communes de s'adapter à l'école et non le contraire.

Le SNUipp a rappelé que ce travail ne pouvait pas reposer sur les épaules des seuls directeurs. De plus ce fonctionnement existe depuis de nombreuses années et n'a jamais posé de problèmes, il a été mis en place afin de favoriser les échanges avec les familles et d'améliorer la qualité de la sortie des élèves.

Le SNUipp a donc demandé à l'Inspecteur d'Académie, de clarifier la situation et d'engager un dialogue avec les enseignants en expliquant bien les tenants et les aboutissants de cette demande institutionnelle.

Geoffroy CHEVALIER

NOM	Prénom	Barème	École	Nom de l'école	Ville de L'école	Poste
-----	--------	--------	-------	----------------	------------------	-------





Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.